



Plan
d'immigration
du Québec

**pour
l'année
2002**

PLAN D'IMMIGRATION 2002

Le présent dépôt à l'Assemblée nationale du plan d'immigration du Québec pour l'année 2002 est conforme aux dispositions de la Loi sur l'immigration au Québec (L.R.Q., chapitre I-0.2).

Les dispositions législatives

L'article 3.01 de la Loi sur l'immigration au Québec précise que :

« Le ministre, en tenant compte de la politique gouvernementale relative aux immigrants et aux ressortissants étrangers, établit un plan d'immigration pour chaque année.

« Le plan indique le nombre de ressortissants étrangers pouvant s'établir au Québec et la répartition de ce nombre par catégorie ou à l'intérieur d'une même catégorie. Le plan indique également, par catégorie ou à l'intérieur d'une même catégorie, si cette répartition est un plafond ou une estimation au sens de l'article 7 de la Loi sur l'immigration (Lois révisés du Canada (1985), chapitre I-2).

« Le plan fait aussi état des activités de sélection projetées et indique le nombre maximum ou estimé de certificats de sélection pouvant être délivrés par catégorie ou à l'intérieur d'une même catégorie.

« Le plan est déposé à l'Assemblée nationale au plus tard le 1^{er} novembre, ou si l'Assemblée ne siège pas à cette date, au plus tard le quinzième jour suivant la reprise de ses travaux. »

LE RAPPEL DES ORIENTATIONS ADOPTÉES POUR LA PÉRIODE 2001-2003

En octobre 2000, à la suite d'audiences de la Commission de la culture, le gouvernement du Québec a adopté les orientations suivantes quant à l'immigration qui devrait être accueillie au Québec au cours des années 2001, 2002 et 2003 :

- Accroître le volume des admissions de résidents permanents au Québec de manière que ce volume se situe :
 - entre 35 200 et 38 300 en 2001;
 - entre 37 900 et 41 300 en 2002;
 - entre 40 000 et 45 000 en 2003.
- Augmenter le nombre et la proportion des immigrants connaissant le français à leur arrivée au Québec, au moins à :
 - 15 600 immigrants et 44 % du volume global en 2001;
 - 18 000 immigrants et 46 % du volume global en 2002;
 - 20 000 immigrants et 50 % du volume global en 2003.
- Mettre l'accent sur un niveau de formation et de compétence favorisant une insertion rapide sur le marché du travail.
- Maintenir à 7 600 admissions par année le niveau de l'immigration humanitaire accueillie au Québec pendant la période 2001-2003 et, advenant une diminution du volume de réfugiés découlant du mouvement des demandeurs d'asile, augmenter en conséquence la sélection québécoise de réfugiés à l'étranger.

Ces orientations traduisent la volonté du Québec d'utiliser au maximum sa marge de manœuvre en matière d'immigration de manière à porter à au moins 65 %, en 2003, la part des admissions découlant de la sélection québécoise.

En vertu de l'Accord Canada-Québec, cette marge de manœuvre s'exerce à travers la sélection des immigrants de la catégorie des indépendants (travailleurs et gens d'affaires) et celle des réfugiés à l'étranger dont le Québec est seul responsable.

La planification tient également compte des admissions découlant essentiellement de l'intervention fédérale (personnes admises dans le cadre de la réunification familiale ou réfugiés issus du mouvement des demandeurs d'asile sur la base des tendances observées au cours des dernières années).

Par ailleurs, outre les orientations relatives au volume et à la composition de l'immigration, il a également été décidé :

- d'intensifier les efforts en vue de régionaliser davantage l'immigration, l'objectif étant qu'en 2003, 25 % de l'ensemble des immigrants admis s'établissent à l'extérieur de la région métropolitaine de Montréal;
- d'intensifier également les démarches visant à faciliter l'accès des immigrants aux professions et métiers régis.



LA PRÉVISION D'ADMISSIONS EN 2001

Les données actuellement disponibles sur les admissions de 2001 et les projections pour le reste de l'année permettent de prévoir que les objectifs établis lors du dépôt du plan 2001 seront, pour l'essentiel, atteints ou dépassés.

	Plan 2001		Prévision 2001
	Minimum	Maximum	
Sélection québécoise			
Réfugiés sélectionnés à l'étranger	2 000	2 000	2 000
Travailleurs	14 500	15 800	17 500
Gens d'affaires	5 000	6 800	4 600
Sous-total	21 500	24 600	24 100
<i>Pourcentage et nombre d'immigrants connaissant le français</i>	<i>50 % 10 800</i>	<i>49 % 11 900</i>	<i>54 % 13 100</i>
Intervention fédérale			
Famille	7 800	7 800	8 700
Réfugiés issus du mouvement des demandeurs d'asile	5 600	5 600	5 600
Sous-total	13 400	13 400	14 300
<i>Pourcentage et nombre d'immigrants connaissant le français</i>	<i>36 % 4 800</i>	<i>36 % 4 800</i>	<i>36 % 5 100</i>
Mouvement spécial des réfugiés kosovars	300	300	200
Total de l'immigration	35 200	38 300	38 600
<i>Pourcentage et nombre d'immigrants connaissant le français</i>	<i>44 % 15 600</i>	<i>44 % 16 700</i>	<i>47 % 18 200</i>
Part de la sélection québécoise	62 %	65 %	63 %

LA RÉGIONALISATION DE L'IMMIGRATION

Les efforts consentis portent fruit. Selon des données préliminaires, quelque 16 % des immigrants admis en 2000 sont établis en dehors du Montréal métropolitain.

Pour l'année 2002, les efforts seront poursuivis en consolidant l'engagement des acteurs économiques régionaux et en développant des ententes avec plusieurs municipalités. Par ailleurs, les actions seront intensifiées à l'étranger pour faire un meilleur arrimage entre le profil socio-économique des candidats sélectionnés et les besoins de main-d'œuvre identifiés dans certaines régions du Québec.

Le Québec maintient le cap sur son objectif de régionalisation de l'immigration, soit de faire en sorte que 25 % des immigrants s'établissent en dehors du Montréal métropolitain d'ici 2003.

L'ACCÈS DES IMMIGRANTS AUX ORDRES PROFESSIONNELS

Bien que les nouveaux arrivants soient de plus en plus scolarisés et qu'ils soient sélectionnés en fonction de leur haut potentiel d'adaptabilité et de mobilité professionnelle, ils rencontrent tout de même de nombreux obstacles au cours de leur processus d'intégration au marché du travail. Plusieurs personnes immigrantes mentionnent d'ailleurs, à titre d'irritant majeur, la difficulté d'obtenir rapidement de l'ordre professionnel concerné, le permis d'exercice de leur profession.

De nombreuses actions ont été entreprises pour faire face à ces difficultés bien réelles. D'une part, les candidats à l'immigration et les nouveaux arrivants sont mieux informés des conditions d'accès aux professions régies par les ordres professionnels et, d'autre part, la collaboration a été accrue avec les ordres professionnels afin que de nouvelles approches soient développées pour reconnaître plus rapidement les compétences des personnes immigrantes à leur juste valeur. Mais beaucoup reste à faire.

Les mécanismes de collaboration et de concertation avec les ordres professionnels, l'Office des professions du Québec et le Conseil interprofessionnel du Québec seront élargis et renforcés en 2002 afin de trouver des solutions concrètes qui permettront aux personnes immigrantes d'avoir accès aux professions régies par les ordres professionnels.

LE CONTEXTE DU PLAN 2002 : DES CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

Deux événements, dont l'un exceptionnel par sa gravité, viennent affecter le contexte dans lequel la planification des admissions pour 2002 doit être réalisée :

- le ralentissement de l'économie nord-américaine, et celle du Québec par voie de conséquence;
- les attentats terroristes du 11 septembre dernier à New York.

En ce qui concerne le premier de ces facteurs, il n'est pas possible de savoir avec exactitude l'ampleur et la durée du ralentissement de l'économie ou de ses effets sur le marché du travail québécois et, éventuellement, sur le mouvement migratoire lui-même.

Pour ce qui est des conséquences des attentats du 11 septembre et de leurs répercussions, notamment sur le mouvement des personnes et particulièrement celui des admissions d'immigrants en territoire québécois, celles-ci sont difficilement quantifiables aujourd'hui.

Pour sa part, le gouvernement québécois a entrepris d'examiner ses politiques et ses pratiques en matière d'immigration.

Dans ce contexte, il a donc été convenu :

- de maintenir, pour le moment, les orientations adoptées l'année dernière pour l'année 2002 (telles qu'elles apparaissent à la section suivante);
- de compléter le réexamen des processus de gestion de la sélection et, le cas échéant, la mise en place de modifications appropriées;
- de faire état en cours d'année, au besoin, des conséquences de cette démarche sur les activités de sélection et les admissions au Québec.



LES ADMISSIONS PLANIFIÉES POUR L'ANNÉE 2002

Dans une large mesure, les admissions d'une année donnée découlent de la sélection effectuée au cours des années précédentes. Au cours de la planification, on doit donc prendre en compte :

- le nombre de personnes ayant franchi l'étape de la sélection québécoise;
- les délais de traitement du gouvernement fédéral, de même que le temps que mettent les candidats eux-mêmes, une fois en possession de leurs visas, pour concrétiser leur projet de migration;
- la proportion des personnes acceptées en sélection qui, pour une raison ou pour une autre, ne mènent pas à terme leur projet.

Dans les catégories soumises à la sélection québécoise, le maintien des orientations de la planification triennale, énoncées précédemment, conjugué aux activités de sélection effectuées en 2001, se traduirait, en 2002, par des admissions de :

- **18 500 à 20 000 immigrants de la catégorie des travailleurs.** Il s'agit d'une légère augmentation par rapport à la projection de 17 500 personnes pour 2001;
- **4 000 à 5 500 immigrants de la catégorie des gens d'affaires** (entrepreneurs, travailleurs autonomes, investisseurs en valeurs mobilières). Il s'agit d'un volume similaire à celui projeté pour cette catégorie pour l'ensemble de l'année 2001;
- **2 000 réfugiés sélectionnés à l'étranger**, soit comme en 2001. Ce volume inclut quelque 200 réfugiés qui auront fait l'objet d'un parrainage collectif souscrit en leur faveur par un organisme ou un groupe de personnes au Québec.

Pour ce qui est des admissions qui découlent essentiellement de l'intervention fédérale, les volumes prévisibles sont de l'ordre de :

- 8 900 à 9 500 personnes parrainées au titre de la réunification familiale, ce qui représenterait une hausse sensible par rapport aux volumes des deux dernières années pour cette catégorie (7 500 en 1999 et 7 900 en 2000);
- 5 600 à 6 000 réfugiés (y incluant leur conjoint et leurs enfants mineurs) admis à la suite d'une demande d'asile déposée sur place, soit sensiblement le même nombre que celui prévu pour 2001.

Au total :

- la part des immigrants admis en vertu de la sélection québécoise devrait représenter, en 2002, entre 64 % et 65 % du total des admissions, comparativement aux 63 % projetés pour l'année 2001;
- la part des personnes connaissant le français à leur arrivée devrait atteindre 47 % ou 48 % du volume global en 2002, soit la même que pour 2001.

Le tableau suivant décrit l'évolution de l'immigration au Québec de 1998 à 2001 et présente les volumes et la composition qui devraient découler, pour 2002, de la mise en œuvre des orientations adoptées.

LE NOMBRE DE PERSONNES ADMISES AU QUÉBEC¹

	1998	1999	2000	Prévision 2001	Planification 2002	
					Min.	Max.
Sélection québécoise						
Réfugiés sélectionnés à l'étranger ²	2 100	2 100	2 000	2 000	2 000	2 000
Travailleurs	9 800	10 900	12 900	17 500	18 500	20 000
Gens d'affaires	3 600	3 400	3 600	4 600	4 000	5 500
Sous-total	15 500	16 400	18 500	24 100	24 500	27 500
<i>Pourcentage et nombre des immigrants connaissant le français</i>	<i>45 % 7 000</i>	<i>47 % 7 800</i>	<i>52 % 9 600</i>	<i>54 % 13 100</i>	<i>55 % 13 500</i>	<i>54 % 14 700</i>
Intervention fédérale						
Famille	6 900	7 500	7 900	8 700	8 900	9 500
Réfugiés issus du mouvement des demandeurs d'asile	4 100	5 200	5 700	5 600	5 600	6 000
Sous-total	11 000	12 700	13 600	14 300	14 500	15 500
<i>Pourcentage et nombre des immigrants connaissant le français</i>	<i>34 % 3 700</i>	<i>37 % 4 700</i>	<i>36 % 4 900</i>	<i>36 % 5 100</i>	<i>35 % 5 100</i>	<i>34 % 5 300</i>
Mouvement spécial des réfugiés kosovars	s/o	s/o	300	200	s/o	s/o
Total de l'immigration	26 500	29 200	32 400	38 600	39 000	43 000
<i>Pourcentage et nombre des immigrants connaissant le français³</i>	<i>40 % 10 700</i>	<i>43 % 12 500</i>	<i>45 % 14 700</i>	<i>47 % 18 200</i>	<i>48 % 18 600</i>	<i>47 % 20 100</i>
Part de la sélection québécoise³	59 %	56 %	58 %	63 %	64 %	65 %

1 Les nombres ont été arrondis à la centaine près. Ces volumes, ainsi que leur répartition par catégorie, sont des estimations et non des plafonds au sens des dispositions de l'article 3.01 de la Loi sur l'immigration au Québec.

2 Ce regroupement inclut les réfugiés pris en charge par le gouvernement (réfugiés publics), les réfugiés faisant l'objet d'un parrainage par un groupe ou une personne morale et enfin, les autres réfugiés sélectionnés à l'étranger.

3 Les indicateurs relatifs à l'ensemble de l'immigration tiennent compte du mouvement spécial des réfugiés kosovars; ceux-ci sont considérés comme ayant fait l'objet d'une sélection par le Québec.

LES ACTIVITÉS DE SÉLECTION

Il est prévu de délivrer, en 2002, entre 30 000 et 35 200 certificats de sélection au sein des catégories relevant de la sélection du Québec.

Le nombre de personnes sélectionnées pour chacune des catégories au cours de l'année 2002 devrait être :

- de 2 000 à 2 200 pour les réfugiés à l'étranger, dont environ 200 pour des réfugiés ayant fait l'objet d'un parrainage collectif souscrit par un organisme ou par un groupe de personnes en leur faveur;
- de 22 000 à 25 000 pour la catégorie des travailleurs;
- de 6 000 à 8 000 pour la catégorie des gens d'affaires.

Nombre de personnes ¹	1998	1999	2000	2001	2002	
					Min.	Max.
Réfugiés sélectionnés à l'étranger ²	2 500	2 200	3 000	2 000	2 000	2 200
Travailleurs	13 500	13 700	19 200	25 000	22 000	25 000
Gens d'affaires	4 700	3 400	7 300	6 000	6 000	8 000
Total	20 700	19 300	29 500	33 000	30 000	35 200



¹ Prévisions pour 2001. Dans l'ensemble du tableau, les nombres ont été arrondis à la centaine près. Ces volumes, ainsi que leur répartition par catégorie, sont des estimations et non des plafonds au sens des dispositions de l'article 3.01 de la Loi sur l'immigration au Québec.

² Ce regroupement n'inclut pas, pour l'année 1999, les 1 500 certificats de sélection délivrés dans le cadre de l'opération spéciale d'accueil des réfugiés en provenance du Kosovo. Pour l'année 2000, en raison de difficultés incontrôlables, un certain nombre de certificats de sélection ont été émis à des réfugiés qui ont été dans l'impossibilité, par la suite, de mener à terme leur projet d'immigrer au Québec.



*Ministère des Relations
avec les citoyens
et de l'Immigration*

Québec 